

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 7 mars 2023

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Jeudi 14 mars 2023

Procurations de vote et mandataires : Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à Mme CAÏTUCOLI Christiane, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M. NOULLEZ Sébastien

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Absents : M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène.

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

2023-20 - Vie associative : attribution des prix pour le salon de peinture 2022 -

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU l'avis de la commission vie culturelle et associative en date du 8 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis du jury du Salon de peinture réuni le samedi 3 décembre 2022, salle de l'Eclat,

CONSIDERANT le palmarès établi par le jury du Salon de peinture

Il est demandé aux membres du conseil municipal

DE VALIDER le versement des prix attribués aux lauréats à l'occasion du 31^{ème} salon de peinture, comme suit :

-Prix de la ville de Thorigné-Fouillard : 1200 €

Attribué à Serge LEMOINE de Plouharnel pour son œuvre « N°2 218416 »

-Prix du jury : 800€

Attribué à Louis LEMEE de Saint-Père pour ses œuvres « Feins, étang du Boulet » et « Olivier, Sens de Bretagne »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil municipal approuvent l'attribution des prix pour le salon de peinture 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

